

Un plan national contre les perturbateurs endocriniens

ENVIRONNEMENT Le Sénat veut un plan d'action pour mieux informer le public

► Méconnus, mais omniprésents, ces produits chimiques inquiètent.
► Le Sénat se saisit du dossier.
► Il faut mieux informer le public ; réduire, voire interdire certains de ces produits.

Ça s'agit pas mal autour des perturbateurs endocriniens en Belgique. Il y a quelques jours, la commission institutionnelle du Sénat a adopté un rapport d'information qui devrait passer le cap de la plénière le 23 mars. *Le Soir* a pu avoir accès à ce document issu d'un long travail enrichi de nombreuses auditions. Principale conclusion du Sénat : les perturbateurs sont un problème important. Il importe de mieux conscientiser et informer la population sur les moyens de s'en prémunir. Mais des mesures plus volontaires méritent aussi d'être prises, allant jusqu'à l'interdiction de certaines substances dangereuses pour les populations les plus faibles (enfants en bas âge, femmes enceintes, adolescents, personnes défavorisées...).

« Les choses bougent »

Une vingtaine d'auditions et une dizaine d'avis écrits ont été nécessaires pour élaborer cet avis. « C'est le résultat d'un travail très intéressant réalisé par six partis », indique Véronique Waroux (CDH), auteure également d'une résolution au parlement wallon. Comme c'est son habitude, au Sénat, la N-VA n'a pas désigné de rapporteur. Elle s'était d'ailleurs abstenue lors du vote décidant de la rédaction du rapport. Quelques mois plus tard, le Sénat évoque « la prévention et l'élimination des perturbateurs endocriniens » et appelle tous les niveaux de pouvoir à coordonner leurs forces dans un « plan d'action national » pour y arriver. « Ces conclusions vont extrêmement loin, on sent que les choses bougent », se réjouit Cécile Thibaut, rapporteuse Ecolo.

Les perturbateurs se trouvent un peu partout : produits de soin, plastiques, produits d'entretien, revêtements de sols, conserves, tickets de caisse, CD, emballages, pesticides, textiles, retardateurs de flamme, etc. « En 2017, il est particulièrement difficile d'éviter toute exposition à des perturbateurs endocriniens ». Selon le Sénat, « en moyenne, chaque enfant né dans nos régions a été

exposé à plus de cent perturbateurs endocriniens ».

Pas toujours évident de s'y retrouver

dans ce domaine, reconnaît le rapport. La connaissance scientifique n'est pas à la hauteur de l'ampleur du phénomène. Selon les estimations, quelque 84.000 substances chimiques différentes sont commercialisées en 2017. Seulement 1 % de ces substances ont jusqu'à présent été testées pour vérifier si elles ne présentent pas de risques de perturbation endocrinienne. « Il se peut, dit le Sénat, que des substances considérées comme "non nocives" aujourd'hui soient reconnues comme nocives dans quelques années. » Souci aussi du côté de la recherche. Souvent, un produit est étudié de manière isolée. D'autres effets sont moins étudiés : synergie (un produit renforce l'autre), effet cocktail, effet à très faible dose, effet transgénérationnel... « Il faut mieux informer les gens, à la fois sur les risques de contamination et sur les bons réflexes à avoir », insiste Christie Morreale (PS), députée wallonne. Pour sensibiliser ses collègues, elle a proposé un dépistage auprès de tous les parlementaires wallons et pourrait elle aussi proposer un

texte à Namur.

Pour le Sénat, ce qui doit guider la politique est l'application du principe de précaution. En cas de risque de dommages « graves ou irréversibles », l'absence de certitude scientifique absolue ne peut pas être invoquée comme argument pour ne pas agir.

Du côté wallon, le ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio (CDH) a inclus dans la nouveau « plan santé-environnement », un chapitre spécial consacré aux perturbateurs, et particulièrement orienté vers les futures mamans et des jeunes enfants. Ce plan prévoit le développement de l'information et de la sensibilisation afin « d'orienter les choix de consommation vers des produits ne contenant pas de perturbateurs endocriniens ». Mais s'il faut interdire ou labelliser, c'est du côté du fédéral qu'il faut se tourner. Alors que le bisphénol A est désormais interdit, le ministre de l'Agriculture, Denis Ducarme (MR) a demandé un avis sur la toxicité éventuelle des autres formes de bisphénol et des solutions alternatives, soupçonnées d'être cancérigènes. ■

MICHEL DE MUELENAERE

l'experte « Mieux informer le public pour lui permettre de se prémunir »

ENTRETIEN

Corinne Charlier est toxicologue à l'ULiège. Elle étudie les perturbateurs endocriniens depuis de nombreuses années.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de produits chimiques, étrangers à l'organisme humains, capables de perturber le fonctionnement de nos systèmes hormonaux. Il peut le faire de différentes manières, via un grand nombre de mécanismes, directs et indirects.

Quels sont leurs impacts ?

Cela dépend du système hormonal. On distingue trois grands axes : sexuel, métabolique et neurologique. Sur l'axe sexuel, les perturbateurs peuvent favoriser l'apparition de malformations génitales chez les petits garçons, de l'hypofertilité masculine, de la puberté précoce chez les petites filles, des cancers du sein, de la prostate ou des testicules. Sur

l'axe métabolique on parle de perturbations de la fonction thyroïdienne, menant au diabète type 2 et à l'obésité. En matière neurologique, on parle de pathologies du spectre autistique.

Les perturbateurs, cause unique ou facteur aggravant ?

Ni cause unique ni facilitateur, ils peuvent entraîner des pathologies, mais ils n'en sont pas la cause unique. Les pathologies sont multifactorielles, et les perturbateurs endocriniens font partie des nombreux facteurs.

Sont-ils le principal facteur explicatif ?

Personne ne peut répondre à cette question. Pour le faire, il faudrait faire des expérimentations sur l'homme. Mais on fait des analyses épidémiologiques, on fait des corrélations.

Que peut-on faire pour éviter d'être exposé aux perturbateurs endocriniens qui sont très présents dans notre environnement ?

Il faut d'abord éviter d'être en contact. Ensuite, réduire la présence de ces produits. Et si possible y substituer d'autres produits.

Pas facile, les perturbateurs semblent être partout...

L'OMS a établi une liste de 800 produits. Nous sommes en effet face à un problème de contamination ubiquitaire.

Quelles recommandations à la population ?

On absorbe les perturbateurs par

trois voies : on les respire, on les avale, on les applique sur la peau. Il faut donc éviter d'utiliser des pesticides et des biocides à l'intérieur. Manger le plus possible bio, éviter les films alimentaires et les boîtes en plastique sauf celles qui ne contiennent pas de bisphénol A. Il faut aussi privilégier les cosmétiques sans parabènes, sans phtalates.

Pas facile de s'y retrouver...

En effet, aucun produit ne contient la mention « perturbateur endocrinien ». Il faut chercher le nom des composants et déterminer lequel est perturbateur endocrinien. Mais évidemment, il faut une bonne connaissance en chimie ou disposer la liste des ingrédients à problème. Il y a clairement un manque d'information du public à ce sujet.

Que peuvent faire les autorités ?

Tout est bon à prendre. Par exemple, que dans les marchés publics on impose que les produits soient vendus, sans perturbateurs endocriniens, phtalates. Il faut en priorité protéger les femmes enceintes et les enfants en bas âge. Il faudrait éduquer les futures mamans et les mères à propos des biberons, des lingettes qui contiennent des perturba-

teurs. Mieux étiqueter les produits ? Certes, mais je crains que l'industrie ne l'accepte pas. Voyez le nombre d'années qu'il a fallu pour obtenir une mention sur les paquets de cigarettes...

Sentez-vous les autorités mobilisées ?

Ça bouge de plus en plus. Même si je voudrais que ça bouge plus

Il y a quelques années, vous avez contrôlé la présence de perturbateurs endocriniens auprès de 250 personnes à Liège. Qu'avez-vous constaté ?

Nous avons trouvé au moins un résidu de perturbateurs endocriniens chez tous les participants. Et jusqu'à une dizaine pour certains. Il s'agissait essentiellement de phtalates (provenant des plastifiants des emballages alimentaires, des fixateurs de parfum), de PCB - un produit très stable qui n'est plus utilisé depuis les années 70, mais qui est très stable et très persistant, de parabènes (des conservateurs utilisés en cosmétique). Il y avait également des pesticides, mais ce ne sont plus les plus abondants. Ce biomonitoring est important. Il existe en Flandre, pas en Wallonie. ■

Propos recueillis par M.D.M.

RECOMMANDATIONS

Union sacrée

Le Sénat demande de mieux informer et sensibiliser notamment sur les produits de substitution. Il suggère d'imposer, sur certains produits, le pictogramme « femme enceinte » similaire à celui qu'on trouve sur les médicaments et l'alcool. Il demande d'interdire l'octroi de l'écolabel à des produits contenant des perturbateurs.

Les sénateurs veulent un contrôle plus sévère et une meilleure traçabilité des produits, surtout ceux destinés aux enfants. Il juge nécessaire d'interdire les perturbateurs « dans des produits où ils ne sont pas nécessaires, par exemple les produits cosmétiques ». Il veut interdire le bisphénol dans les contenants alimentaires et les jouets pour les 0-3 ans, bannir les propylparabènes et les butylparabènes dans tous les produits de soins destinés aux enfants de moins de trois ans et interdire tous les phtalates dans les jouets et les produits de soins destinés aux enfants de moins de trois ans. Le Sénat appelle à l'imposition de zones tampon sans pesticides le long des cours d'eau, des zones habitées, des écoles, etc. Et suggère une réflexion autour de l'application du principe du pollueur payeur.

M.D.M.